

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 10 octobre 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Décision Modificative
2024-1 du budget du
CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Chantal HUET
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :
Messieurs Mouloud ANIBA et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile, Directrice du CCAS
Invitée : Madame SAID Maud - Assistante administrative du CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération DEL/07/2024 en date du 19 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du CCAS,

Considérant que les décisions modificatives sont des actes budgétaires votées par le Conseil d'administration modifiant les prévisions inscrites au budget d'un exercice,

Considérant que les décisions modificatives sont soumises aux mêmes régies d'équilibre que le budget primitif,

Considérant que cette décision modificative de l'exercice 2024 permet d'ajuster les crédits en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes,

Considérant l'augmentation des dépenses rendues nécessaires en raison du nombre de séniors participant aux actions du CCAS notamment à travers les bénéficiaires du portage de repas et des colis de Noël et également le financement d'un théâtre forum à destination des aidants,

Considérant l'augmentation des recettes due à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiant du portage de repas et à la réussite de l'appel à projets « Terre de jeux »

La présente décision modificative du budget du CCAS a pour objet :

Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
74741	74	CCAS	CCAS	SUBV VILLE 2024	2 500,00
6232	011	CCAS	CCAS	FETES ET CEREMONIES	4 500,00
65134	65	CCAS	CCAS	AIDES	-12 240,00
6042	011	CCAS	PORTAGE	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	14 740,00
7066	70	CCAS	CCAS	PRESTATIONS DE SERVICES	7 500,00
6228	011	CCAS	SANTE	DIVERS	3 000,00

Nota- Le Maire,
Présidente du CCAS
certifie exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur le
site de la ville le
25/10/2024

Que la convocation
du Conseil
d'administration du
CCAS a été faite le
7 octobre 2024

Et que le nombre des
membres en exercice
est de : **10**

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative 2024-1 du budget du CCAS.

Pour extrait conforme, Beauchamp le 10 octobre 2024

Le Maire,
Présidente du CCAS,



Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET